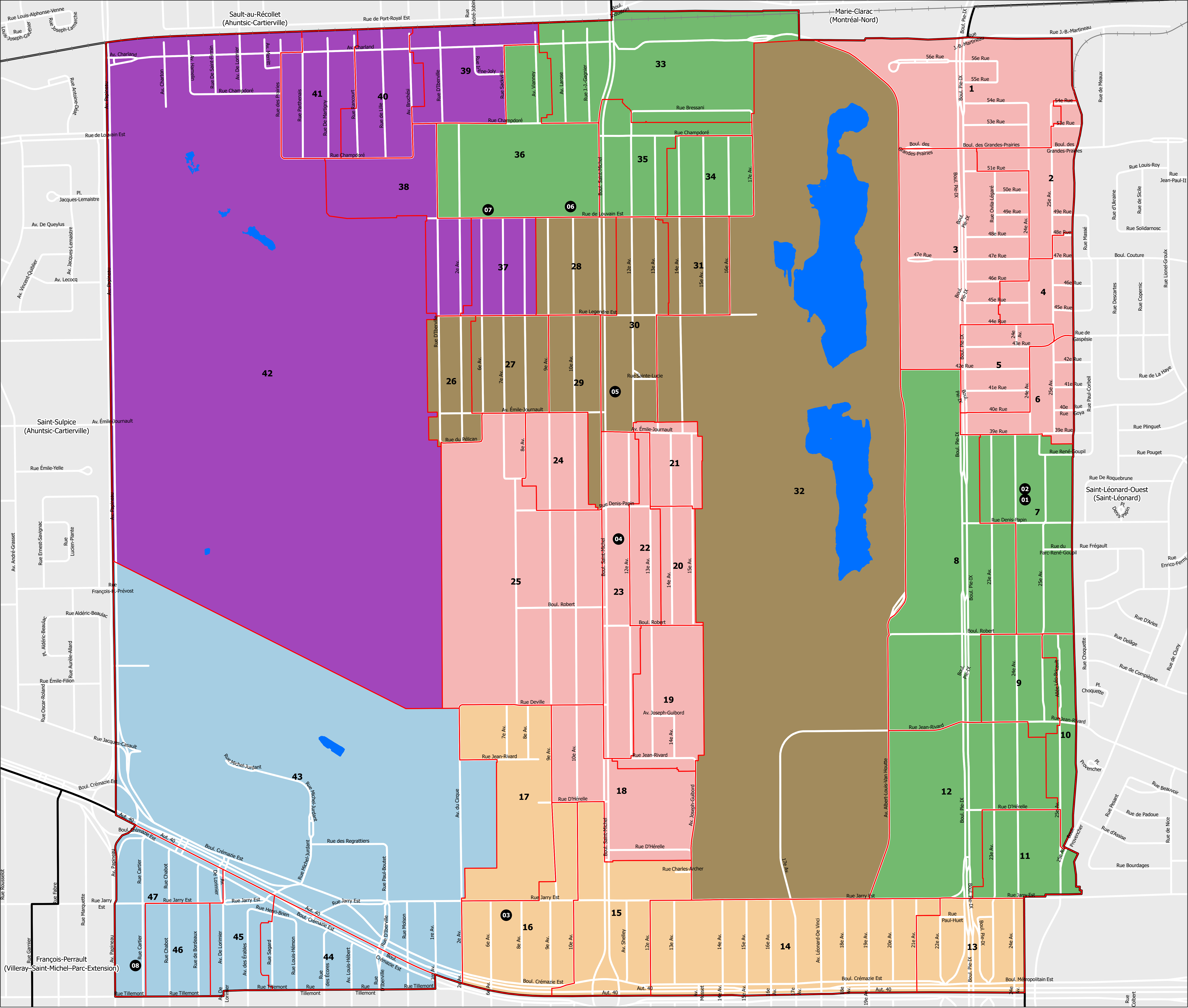


Carte électorale de la Ville de Montréal 2025-2029

Arrondissement : Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension Nom du district: Saint-Michel



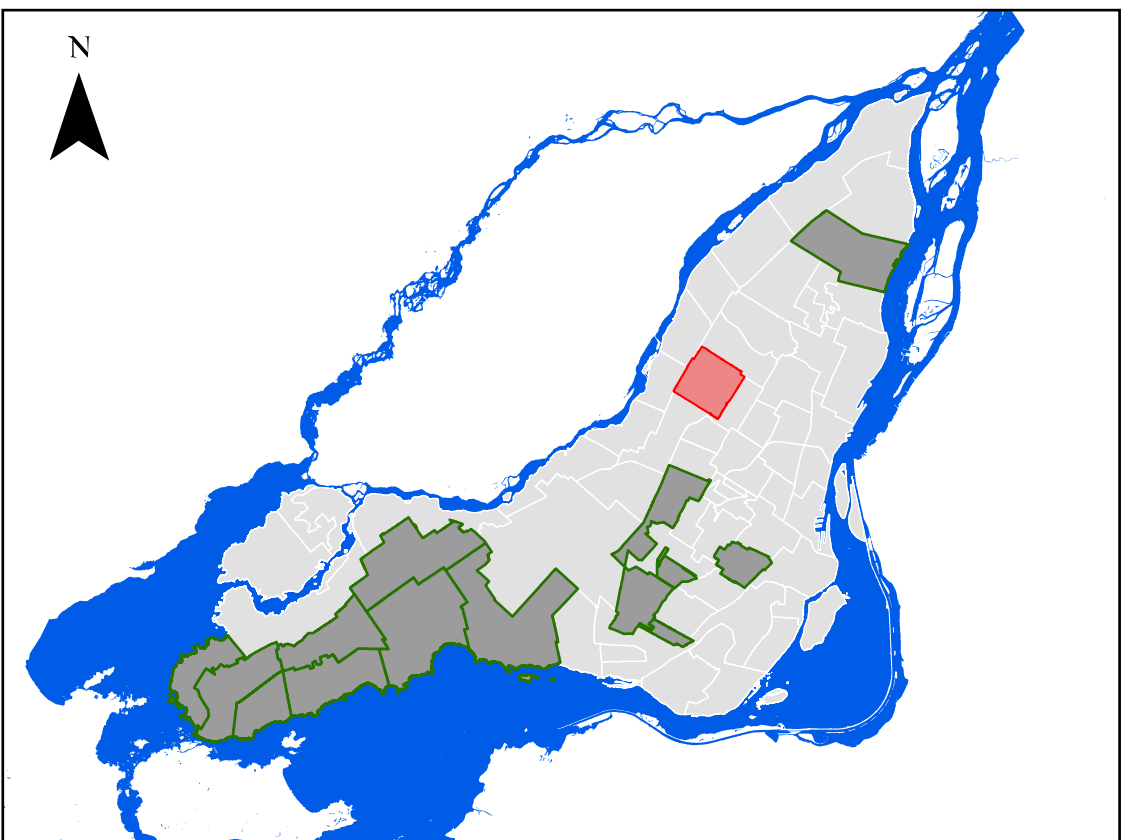
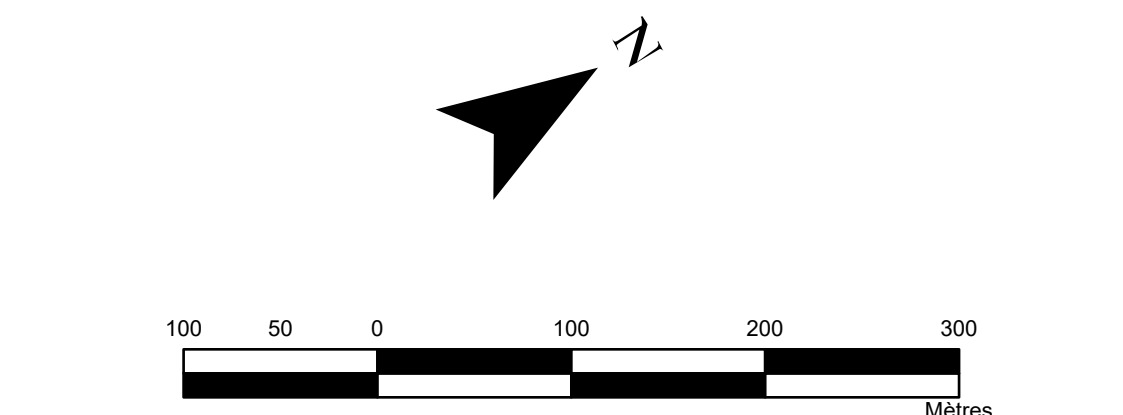
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension		
District électoral de Saint-Michel (191)		
Endroits de vote - Jour du scrutin		Sections de vote
01	École Saint-Nicolas-Chabanel, pavillon des Découvreurs Cafétéria	001-002-003-004-005-006
02	École Saint-Nicolas-Chabanel, pavillon des Découvreurs Vieux gymnase	007-008-009-010-011-012
03	École Saint-Bernardin 2550, rue Jarry Est Gymnase	013-014-015-016-017
04	Centre Gabrielle-Roy 8690, boulevard Saint-Michel Cafétéria	018-019-020-021-022-023-024-025
05	École Sainte-Luce 8903, boulevard Saint-Michel Gymnase	026-027-028-029-030-031-032
06	École Lucien-Guitbault, pavillon Louvain 3165, rue de Louvain Est Gymnase	033-034-035-036
07	École secondaire Louis-Joseph-Papineau 2901, rue de Louvain Est Cafétéria	037-038-039-040-041-042
08	École Saint-Grégoire-Le-Grand 1950, rue Cartier Gymnase	043-044-045-046-047

Dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, chaque électeur aura à voter TROIS FOIS, soit pour élire :
1. Le maire de la ville de Montréal
2. Le maire de son arrondissement
3. Le conseiller de la ville de son district

Données mises à jour le 2025-10-01 Produit le 2025-10-01 à 21:11

00 Numéro de section
00 Endroit de vote
— Limite des districts avoisinants
— Limite de section
— Ville liée de l'agglomération de Montréal
— Arrondissement de la Ville de Montréal
— Hydrographie
— Voie ferrée

Note : Les sections de vote adjacente ayant la même couleur représentent un bassin de vote.



Note : Cette carte est le produit d'une collaboration entre les équipes de la Division de la géomatique du Service des infrastructures du réseau routier, de la Division de la réglementation, de l'accès à l'information et des élections et d'Élections Montréal.